



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-108**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONTRAT ENGAGEMENT  
ATELIER SANTE ET EQUILIBRE ALIMENTAIRE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer une animation auprès des résidents,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure avec Mme Mélissa DEL GAIA un contrat d'engagement pour 6 séances d'atelier santé et équilibre alimentaire, à destination des résidents de la Calamine, qui se tiendront de janvier à décembre 2026, pour un montant total de 1 140 €.

**ARTICLE 2<sup>o</sup> :**

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

27 NOV. 2025

  
La Vice-Présidente du CCAS  
Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2025-108 DEL GAIA CONTRAT ENGAGEMENT ATELIER SANTE LA CALAMINE

Date de transmission de l'acte : 01/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 01/12/2025

Numéro de l'acte : 25\_00946 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20251127-25\_00946-CC

Date de décision : 27/11/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :  
1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenir (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres